



TRENTIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le mardi 24 mai 2016 à 17 heures

Au siège social et par audioconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères, conseillers :

en personne : C. Gleeson, M. Langevin
par audioconférence : A. Lauzon, J. Lorek, M. Lorek, F. Marcotte Roy, M. Owca, S. Payeur, D. Pelletier, J.P. Pelletier

Administration : L. Allaire, R. Lepage, G. Beauce

Absences : D. Coughlin, L. Mayer

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La présidente, Conseillère Payeur, débute la réunion à 17 h 05 et procède à l'appel des membres.

Résolution n° 30X-01 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non-autorisée de Conseillère Coughlin et Conseillère Mayer à la réunion extraordinaire du 24 mai 2016.

2. PRIÈRE

La présidente invite la directrice de l'éducation, Mme Lucie Allaire, à réciter la prière.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 30X-02 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la trentième réunion extraordinaire tenue le mardi 24 mai 2016, tel que présenté.

Adoptée

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conseillère Marcotte Roy déclare un conflit d'intérêt à l'article 5-1.2.

5. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 30X-03 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller J.P. Pelletier

QUE Conseillère Gleeson assume la présidence et que l'on sié debate en comité plénier pour considérer la question suivante :

1.1 Ratification de l'entente de principe locale négociée entre le CSDCAB et l'AEFO : personnel enseignant suppléant

1.2 Approbation de l'entente provinciale conclue entre l'AFOCSC, l'ADFO et la Couronne : directions et directions adjointes d'écoles

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 30X-CP03 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Owca

QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

6. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 30X-CP01 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'entente de principe locale négociée entre le Conseil et l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens unité Grand Nord-Ouest catholique applicable au personnel enseignant suppléant qualifié pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017.

Adoptée

Conseillère Marcotte Roy quitte à 17 h 19

Résolution n° 30X-CP02 proposée par Conseiller J.P. Pelletier, appuyée de Conseiller D Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'entente de principe conclue entre les Associations des conseils scolaires et d'employeurs, l'Association des directions et directions adjointes et la Couronne pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2018.

Adoptée

Résolution n° 30X-04 proposée par Conseiller Lorek, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 30X-05 proposée par Conseiller Lauzon, appuyée de Conseillère Langevin

QUE la séance de la trentième réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le 24 mai 2016 soit levée à 17 h 47.

Adoptée



Sylvie Payer
Présidente



Lucie Allaire
Directrice de l'éducation

/gb